

PRINCIPE DE CETTE FORMATION, PERMIS A POINTS ET PERIODE PROBATOIRE :

La période probatoire débute à la date d'obtention du permis de conduire, il est alors affecté de 6 points.

La durée de la période probatoire est de :

- 3 ans suite à un apprentissage traditionnel ou une conduite supervisée
- 2 ans suite à un apprentissage anticipé de la conduite (AAC)

À la fin de la période probatoire, si le conducteur n'a commis aucune infraction entraînant un retrait de points, son permis est crédité de 12 points.

Cette formation, post-permis, vous permet de réduire la période probatoire à :
2 ans, au lieu de 3 pour les formations traditionnelles

1 an et demi au lieu de 2 ans pour ceux ayant bénéficié de la conduite accompagnée, sous réserve de ne pas avoir commis d'infraction entraînant la perte de points sur son permis.

Elle vous permet également de raccourcir le délais d'obtention de vos 12 points

+2 points pour les formations traditionnelles,

+3 points pour ceux ayant bénéficié de la conduite accompagnée.

OBJECTIFS :

Être capable d'améliorer la compréhension et la gestion des situations de conduite complexes et de rendre son déplacement plus sûr et plus citoyen par des choix de mobilité responsables.

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS :

- Conducteur volontaire
- Conducteur ayant obtenu son permis quelque soit le mode de formation initiale (traditionnel ou conduite accompagnée)
- Être titulaire d'un premier permis de conduire (A1, A2, B1 ou B) depuis au moins six mois et au plus, douze mois.

AVERTISSEMENT :

- Formation non éligible au CPF.
- La réduction de la période probatoire concerne uniquement les conducteurs qui n'ont pas commis d'infractions ayant donné lieu à un retrait de points ou ayant entraîné une mesure de restriction ou de suspension du droit à conduire.
- Une exclusion de la formation est prévue dans les trois cas suivants : désintéressement visible pour la formation dispensée, comportement faisant manifestement apparaître la consommation de produits psychoactifs et non respects des horaires.

MODALITES ET DELAI D'ACCES :

- Satisfaire aux prérequis,
- délai d'accès de 14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire et sous réserve de disponibilité de place.
- La totalité du montant de la formation doit être versée à l'inscription, aucune annulation possible car elle impacte la totalité des participants, ni remboursement (sauf en cas d'annulation du fait de l'auto-école)
- La formation complémentaire est déclarée par Reflexe Conduite au préfet des Yvelines au moins huit jours avant la date prévue. Cette déclaration peut être transmise de façon dématérialisée. En cas de non-respect de cette obligation, les attestations de suivi de la formation ne sont pas enregistrées.

PROGRAMME/CONTENU :

La formation complémentaire est composée de 2 modules :

- **Améliorer la compréhension et la gestion de situations de conduite complexes (4h) :**
 - 1 Présentation de la formation ;
 - 2 Questionnaire d'autoévaluation ;
 - 3 Constitution du groupe – présentation ;
 - 4 Traitement du questionnaire d'autoévaluation ;
 - 5 Perception des risques ;
 - 6 Situations complexes.
- **Rendre les déplacements plus sûrs et plus citoyens par des choix de mobilité responsables (3h) :**
 - 7 Mobilité et thématiques caractéristiques des jeunes ;
 - 8 Choix de mobilité ;
 - 9 Bilan avec engagement.

MODALITES PEDAGOGIQUES :

- Formation en présentiel.
- Le programme défini ci-dessous s'appuie sur le modèle didactique de la hiérarchie des comportements de conduite (Kestinen, 1996 et Siegrist, 1999), matrice GDE (Goals for Driver Education).
- Cette formation fait appel à l'auto-réflexion des élèves et à l'analyse de leur perception des dangers de la route en vue d'améliorer leurs modes de réflexion et leurs aptitudes à percevoir les risques au moment où ils acquièrent davantage d'assurance en tant que conducteur et plus largement dans leurs divers modes de déplacement.
- L'ordre des séquences vise à favoriser le processus d'acquisition de comportements sûrs dans l'objectif de prévenir la survenance d'accidents caractéristiques des usagers titulaires du permis de conduire depuis peu de temps et ayant peu d'expérience.
- L'enseignant utilise des outils spécifiquement adaptés pour travailler ces séquences et a bénéficié d'une formation pour leurs usages.

EFFECTIFS, HORAIRES et DUREE DE LA FORMATION :

- Minimum 6 stagiaires et maximum 12.
- La formation complémentaire est d'une durée de 7 heures effectives hors pause méridienne.

MOYENS HUMAINS ET PEDAGOGIQUES :

- Enseignant titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité et ayant suivi une formation complémentaire spécifique.
- Formation réalisée par un établissement d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière disposant du label de qualité prévu à l'arrêté du 26/02/2018.
- Méthodes pédagogiques multiples des cours magistraux et ateliers de travail, questionnaire d'évaluation et engagement du stagiaire.
- Salle de cours équipée de moyens multimédias,

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DES ACQUIS :

- L'assiduité des stagiaires est attestée par signature de feuilles de présence par demi-journée et contresignée par le formateur
- Cette formation ne fait pas l'objet d'une validation des acquis
- Une évaluation d'entrée en formation est réalisée en début de séance.

DIPLOME VISE :

- Attestation de suivi de la formation complémentaire prévue à l'article IV – R223-4-1 du Code de la route,
- Transmission par nos soins de l'attestation à l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS).

PROGRAMME :

Programme de la FORMATION

Matinée

Améliorer la compréhension et la gestion des situations de conduite complexes.



- 1. PRÉSENTATION DE LA FORMATION**
Créer un climat favorable aux échanges et à la réflexion.
Faciliter la prise de parole des stagiaires et capter leur attention.
DURÉE : 10 MINUTES
- 2. QUESTIONNAIRE D'ENTRÉE EN FORMATION (auto-évaluation)**
Se connaître en tant que conducteur.
Connaître et prendre en compte ses limites.
DURÉE : 15 MINUTES
- 3. CONSTITUTION DU GROUPE**
Se présenter.
Confronter ses expériences au groupe.
Découvrir sa singularité.
Créer du lien.
DURÉE : 35 MINUTES
- 4. TRAITEMENT DU QUESTIONNAIRE D'AUTO-ÉVALUATION**
Confronter ses expériences au groupe.
Découvrir le groupe.
DURÉE : 45 MINUTES
- 5. PERCEPTION DES RISQUES**
Se positionner face au risque.
Se confronter à la perception des autres.
Prendre en compte les différents points de vue pour mieux appréhender le risque.
DURÉE : 1 HEURE
- 6. SITUATIONS COMPLEXES**
Comprendre et résoudre des situations complexes.
DURÉE : 1 HEURE 15 MINUTES

Après-midi

Rendre son déplacement plus sûr et plus citoyen par des choix de mobilité responsables.
Les stratégies de mobilité.

- 7. MOBILITÉ ET THÉMATIQUES CARACTÉRISTIQUES DES JEUNES**
Être capable de constater et d'anticiper ses déplacements.
Prendre conscience des influences du contexte (environnement, pairs, véhicule, etc.).
Être conscient des conséquences de ses décisions (personnelles, professionnelles, sociales, etc.)
DURÉE : 1 HEURE 45 MINUTES
- 8. CHOIX DE MOBILITÉ**
Se connaître en tant qu'utilisateur de la route : être conscient de ses choix en matière de mobilité et de déplacement.
Être sensibilisé aux questions environnementales.
Découvrir des modes de déplacements alternatifs.
DURÉE : 1 HEURE
- 9. BILAN AVEC ENGAGEMENT**
DURÉE : 15 MINUTES

